



Cellule Marchés Publics

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

Garanties complémentaires des frais de santé et de  
prévoyance

---

Date et heure limites de réception des offres :  
Vendredi 6 novembre 2026 à 12:00

Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie  
1 Rue René Cassin  
Saint-Contest  
14911 CAEN CEDEX

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                              |                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------|
|    | Objet                        | Garanties complémentaires des frais de santé et de prévoyance |
|    | Mode de passation            | Appel d'offres ouvert                                         |
|    | Type de contrat              | Marché public                                                 |
|    | Nombre de lots               | 2                                                             |
|    | Délai de validité des offres | 6 mois                                                        |
|    | Variantes                    | Sans                                                          |
|    | PSE                          | Sans                                                          |
|    | Clauses sociales             | Avec                                                          |
|    | Clauses environnementales    | Avec                                                          |
|   | Durée / Délai                | Défini par lot                                                |
|  | Visite sur site              | Sans                                                          |

## SOMMAIRE

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation.....                       | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                                  | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                      | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                               | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....                        | 4  |
| 1.6 - Nomenclature .....                                           | 4  |
| 1.7 - Renouvellement.....                                          | 5  |
| 2 - Conditions de la consultation.....                             | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                           | 5  |
| 2.2 – Type de co-contractant exigé .....                           | 5  |
| 2.3 - Variantes.....                                               | 5  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                          | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                  | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....    | 5  |
| 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....                 | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                       | 6  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres.....               | 6  |
| 5.1 - Documents à produire.....                                    | 6  |
| 5.2 – Capacité à engager l'entreprise .....                        | 8  |
| 5.3 – Réserves éventuelles .....                                   | 8  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....                 | 8  |
| 6.1 - Transmission électronique.....                               | 8  |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                       | 9  |
| 6.3 – Règlement général sur la protection des données (RGPD) ..... | 9  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres.....                     | 9  |
| 7.1 - Sélection des candidatures.....                              | 9  |
| 7.2 - Attribution des marchés.....                                 | 9  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation .....                       | 13 |
| 7.4 – Mise au point du marché .....                                | 13 |
| 7.5 – Obligation des soumissionnaires retenus .....                | 13 |
| 8 - Renseignements complémentaires.....                            | 14 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....          | 14 |
| 8.2 - Procédures de recours .....                                  | 14 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Garanties complémentaires des frais de santé et de prévoyance

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- SA LES PORTS DU CALVADOS
- SAS ICEP
- SAS Les Vedettes Caennaises

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie. Il aura en charge de signer, notifier et exécuter du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire de service soumis aux dispositions du Code de la commande publique, du Code des assurances, au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services (CCAG-FCS 2021), aux documents particuliers du marché et à l'ensemble des textes en vigueur relatifs à cette procédure au jour du lancement de la consultation.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

| Lot(s) | Désignation                         |
|--------|-------------------------------------|
| 01     | Complémentaire frais soins de santé |
| 02     | Prévoyance                          |

Le lot n°1 : Complémentaire frais soins de santé, concerne le personnel de la CCI Caen Normandie – Direction des Equipements Portuaires, de la SA Les Ports du Calvados, de la SAS ICEP et de la SAS Les Vedettes Caennaises.

Le lot n°2 : Prévoyance, concerne le personnel de la SA Les Ports du Calvados et de la SAS Les Vedettes Caennaises.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est (pour les 2 lots) :

| Code principal | Description                                |
|----------------|--------------------------------------------|
| 66512000-2     | Services d'assurances accidents et maladie |
| 75310000-2     | Services de prestations                    |

## 1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 – Type de co-contractant exigé

La présente consultation vaut ordre d'étude et libère les Co-assureurs de leurs obligations vis-à-vis des apériteurs actuels. Aucun assureur ou intermédiaire ne peut revendiquer une quelconque exclusivité ou priorité fondée sur le seul principe de l'antériorité de la saisine des assureurs qui seraient considérée comme contraire à la libre concurrence.

Conformément à l'article R.2142-21 du Code de la Commande Publique, l'acheteur public interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- 1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- 2° En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements. De même un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires.

Le lot sera attribué après analyse et classement à un prestataire unique ou un groupement conjoint.

Ce groupement pourra être constitué d'un intermédiaire (agent général ou courtier) et d'une compagnie d'assurance. Les documents devront faire apparaître les engagements respectifs pris par le mandataire désigné du groupement et les autres assureurs membres du groupement, notamment le pourcentage de couverture des risques attribué par le groupement à chacun des membres.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2027 à 0h00 et cessera le 31 décembre 2030 minuit.

La date d'échéance du contrat, au sens du Code des assurances, est fixée au 01 janvier de chaque année.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité prévue pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot et ses annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |
| <u>Niveau minimum</u> : Attestation RCP (responsabilité civile professionnelle) en cours de validité à la date de remise des offres                                                   |           |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat<br><u>Niveau minimum</u> : le candidat devra produire au moins 2 références significatives en lien avec l'objet du lot pour lequel il soumissionne | Non       |

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre de la profession :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Si le candidat est un intermédiaire au sens du Code des assurances</u> :<br/><u>Niveau minimum</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>- Le mandat, l'habilitant à engager la compagnie qu'il représente et permettant de connaître. L'étendue des pouvoirs délégués, complété, daté et signé.</li><li>- L'attestation d'adhésion à l'ORIAS</li><li>- L'attestation de garantie financière</li></ul></li><li>- <u>Pour les compagnies d'assurance</u> :<br/><u>Niveau minimum</u> :<ul style="list-style-type: none"><li>- Attestation de l'ACPR justifiant des agréments de branches nécessaires à son offre car en conformité avec l'article R321-1 du Code des Assurances</li><li>- Attestation ou autre document officiel de l'assureur indiquant que son Ratio de solvabilité SCR est conforme à la Directive européenne Solvabilité 2</li></ul></li></ul> | Non       |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Nota Bene :

a) en cas de candidature groupée, une seule lettre de candidature doit être produite pour l'ensemble du groupement. En revanche, chaque membre du groupement doit produire une déclaration du candidat accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives requises (attestations, moyens, etc...).

b) Toute intention de sous-traitance au moment du dépôt des plis devra être précisée, au moyen d'une lettre d'intention (formulaire DC4). Dans ce cas, le(s) sous-traitant(s) devra(ont) fournir les mêmes justificatifs que le candidat au marché et notamment ses prestations effectuées.

Le candidat au marché doit justifier du fait qu'il disposera des capacités du ou des sous-traitants proposé(s) pour l'exécution du marché.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes<br>Le document doit être intégralement complété et daté par la personne habilitée.<br>Les éléments concernant le porteur du risque ainsi que les questionnaires annexes doivent être obligatoirement complétés.<br>Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. | Oui       |
| Les conditions générales de l'assureur et mémoire de gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Oui       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 – Capacité à engager l'entreprise

Dans le cas où la personne qui signerait le marché pour le compte de l'entreprise candidate ne serait pas le dirigeant de l'entreprise juridiquement habilitée à l'engager, elle devra joindre à l'appui de la lettre de candidature la preuve de sa capacité à signer le marché, par la production d'une délégation de pouvoirs, établie par la personne juridiquement habilitée à engager l'entreprise. En cas d'absence de ce pouvoir ou d'une délégation qui ne serait pas établie en bonne et due forme, l'offre du candidat sera rejetée sans être examinée.

## 5.3 – Réserves éventuelles

Les réserves éventuelles doivent faire l'objet, dans les annexes de l'acte d'engagement, d'une énumération précise et exhaustive. Elles doivent en outre être numérotées et explicitées avec précision.

Toute offre qui refuserait, pour le marché concerné, le CCAP ou remplacerait les CCTP dans leur intégralité pour les annuler et les remplacer par les seules conditions de la compagnie d'assurance pourra être éliminée pour réserve majeure si elle ne reprend pas les éléments essentiels du CCTP.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CCI Caen Normandie  
Direction des Equipements Portuaires  
Cellule Marchés Publics  
978 RD 402  
Bassin d'Hérouville  
14200 Hérouville Saint Clair

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc ; .xls ; .ppt ; .pdf ; .rtf, .zip, .docx, .xlsx, .pptx

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## **6.3 – Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

En se portant candidat sur ce marché, les candidats se voient dans l'obligation de prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité des données traitées conformément à la réglementation RGPD. Le(s) candidat(s) retenu(s) pourra(ont) conserver les données pendant la durée du contrat selon les durées de prescription légales en vigueur.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

**Pour le lot n°1 : Complémentaire frais soins de santé**

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pondération |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>1-Prix des prestations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 45.0        |
| La note attribuée au critère financier résulte de l'addition des deux sous-critères suivants :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |             |
| <b>1-1- Tarification des garanties</b><br><i>Note calculée sur la base des cotisations proposées par le candidat.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 40.0        |
| <b>1-2- Évolution tarifaire et engagement de maintien des droits</b><br><i>Ce sous-critère est évalué au vu des éléments renseignés dans le Tableau n°2 de l'acte d'engagement (complément obligatoire) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Stabilité des taux (2,5 points) : Appréciation des engagements de blocage des tarifs sur la période définie.</i></li> <li>- <i>Engagement de non-résiliation (2,5 points) : Engagement formel de l'assureur à ne pas résilier le contrat durant cette même période.</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 5.0         |
| <b>2-Valeur technique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 50.0        |
| La note attribuée au critère financier résulte de l'addition des deux sous-critères suivants :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |             |
| <b>2-1- Conformité des garanties et réserves au CCTP</b><br><i>Analyse du respect strict de la grille de prestations demandée. Le barème de pénalisation dépendra de la gravité de la réserve et de son impact sur le niveau de couverture attendu.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 20.0        |
| <b>2-2- Modalités de gestion</b><br><i>Évaluation des processus à partir de la « note de gestion » (Tableau 1 de l'acte d'engagement) dûment complétée, et des pièces complémentaires jointes par le candidat).</i><br><i>Avec les sous critères suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>10 points périmètre du tiers payant et réseau partenaire en santé</i></li> <li><i>10 points délai de remboursement et prestations d'assistance</i></li> <li><i>10 points service internet et reporting auprès du service RH et salariés (statistiques, etc...)</i></li> </ul> <i>Seront particulièrement appréciés :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'organisation des interlocuteurs dédiés et les canaux de communication</i></li> <li>- <i>Les délais de traitement et de liquidation des prestations</i></li> <li>- <i>Le niveau de dématérialisation des procédures (télétransmission, espace assuré)</i></li> <li>- <i>La fréquence et les modalités des réunions de suivi et de travail</i></li> <li>- <i>Les services associés et prestations d'accompagnement inclus</i></li> <li>- <i>démarche qualité du prestataire et modalité de suivi de la prestation</i></li> <li>- <i>solution web proposée</i></li> </ul> | 30.0        |
| <b>3-Critère environnemental et sociétal</b><br>La qualité du critère environnemental et sociétal correspondant aux quatre questions du tableau n° 2 de l'acte d'engagement à compléter obligatoirement.<br>Le candidat obtient un (1,25) point s'il répond par l'affirmative à la question en complétant la réponse de manière obligatoire.<br>En cas de réponse négative ou sans complément nécessaire ou jugé en dessous des attentes le candidat obtient zéro (0) point.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 5.0         |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <p><u>Seront appréciés, au regard des éléments fournis par le candidat, les engagements RSE suivants :</u></p> <p>1. Certification ou démarche environnementale : 1,25 point</p> <p>Le porteur du risque dispose-t-il d'une certification environnementale (type ISO 14001, ISO 50001) ou d'un label RSE reconnu, ou a-t-il mis en place une démarche environnementale structurée au sein de sa structure. Le candidat devra justifier de la validité et de l'actualité de ce certificat ou label.</p> <p>2. Protocole de tri et de recyclage des déchets : 1,25 point</p> <p>Le porteur du risque a-t-il mis en œuvre des mesures pour réduire, trier et valoriser ses déchets ? Le candidat devra décrire les dispositions concrètes appliquées.</p> <p>3. Politique de Numérique Responsable : 1,25 point</p> <p>Le porteur du risque a-t-il mis en place une politique de "Numérique Responsable" visant à réduire l'impact environnemental de ses serveurs, données et parcs informatiques ? Le candidat devra exposer les mesures adoptées et les objectifs fixés.</p> <p>4. Engagements en faveur de l'inclusion et de l'égalité professionnelle : 1,25 point</p> <p>Le candidat porteur du risque met-il en œuvre, au-delà du cadre légal, des actions volontaires en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, ainsi qu'en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ? Le candidat devra présenter le contenu de cet accord ou plan ainsi que les actions concrètes mises en œuvre.</p> |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

#### **Pour le lot n°2 : Prévoyance**

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Pondération |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>1-Prix (taux de cotisation)</b><br>Taux des cotisations (tarif proposé) évalué sur la base du taux indiqués par le candidat à l'Acte d'Engagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 45.0        |
| <b>2-Valeur technique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 50.0        |
| Qualité des garanties, appréciée au regard du nombre et de la portée des réserves formulées par le candidat au regard des besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |
| <b>2-1- Étendue des Garanties</b><br><i>Analyse du respect strict des prestations demandées. Le barème de pénalisation dépendra de la gravité de la réserve et de son impact sur le niveau de couverture attendu</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 20.0        |
| <b>2-2- Suivi et Gestion du Contrat</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 pts : Le candidat propose un niveau de service optimal, fluide et sécurisé, répondant parfaitement à l'ensemble des besoins de gestion administrative et de suivi RH.</li> <li>• 7,5 pts : Le candidat propose des processus de gestion de très bonne qualité et des engagements solides, avec seulement quelques ajustements mineurs dans les modalités d'exécution.</li> <li>• 5 pts : Le candidat propose des modalités de gestion satisfaisantes, mais comportant des limites d'exécution à impact modéré.</li> <li>• 2,5 pts : Le candidat propose une gestion globale mais incomplète, imposant des contraintes administratives notables au pouvoir adjudicateur.</li> <li>• 0 pt : Le candidat propose un niveau de gestion très insuffisant, fortement en retrait ou inadapté aux besoins de la collectivité/entreprise.</li> </ul> | 10.0        |
| <b>2-3-3 Service internet et reporting auprès du service RH et salariés</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 pts : Le candidat propose des espaces digitaux complets, très ergonomiques (RH et salariés) ainsi qu'un outil de pilotage et de reporting particulièrement détaillé et réactif.</li> <li>• 7,5 pts : Le candidat propose des outils web performants et un reporting régulier, avec de légères réserves sur l'exhaustivité des données ou des fonctionnalités.</li> <li>• 5 pts : Le candidat propose des outils digitaux et des modalités de reporting fonctionnels mais</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 10.0        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <p><i>offrant un niveau de service, d'ergonomie ou de précision moyen.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,5 pts : <i>Le candidat propose des espaces web basiques ou un reporting peu détaillé, limitant le suivi et la prise en main par les utilisateurs.</i></li> <li>• 0 pt : <i>Le candidat propose des services web et des outils de reporting très limités, manquants ou difficilement exploitables.</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |      |
| <p><b>2-3-4 Délais de Remboursement et Prestations d'Assistance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 pts : <i>Le candidat s'engage sur des délais de remboursement particulièrement rapides et réactifs, et propose une gamme de prestations d'assistance très étendue.</i></li> <li>• 7,5 pts : <i>Le candidat s'engage sur de bons délais de traitement et offre une assistance solide, malgré quelques plafonds ou limites d'intervention mineurs.</i></li> <li>• 5 pts : <i>Le candidat propose des délais de traitement standard et des garanties d'assistance moyennes, avec un impact modéré pour les assurés.</i></li> <li>• 2,5 pts : <i>Le candidat propose des délais de remboursement longs (ou mal engagés) et une couverture d'assistance minimale.</i></li> <li>• 0 pt : <i>Le candidat propose des délais non garantis/excessifs et des prestations d'assistance quasi-existantes ou absentes.</i></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 10.0 |
| <p><b>3-Critère environnemental et sociétal</b></p> <p>La qualité du critère environnemental et sociétal correspondant aux quatre questions du tableau n° 3 de l'acte d'engagement à compléter obligatoirement : (5 points)</p> <p>Le candidat obtient un (1,25) point s'il répond par l'affirmative à la question en complétant la réponse de manière obligatoire.</p> <p>En cas de réponse négative ou sans complément nécessaire ou jugé en dessous des attentes le candidat obtient zéro (0) point.</p> <p><u>Seront appréciés, au regard des éléments fournis par le candidat, les engagements RSE suivants :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Certification ou démarche environnementale : 1,25 point<br/>Le porteur du risque dispose-t-il d'une certification environnementale (type ISO 14001, ISO 50001) ou d'un label RSE reconnu, ou a-t-il mis en place une démarche environnementale structurée au sein de sa structure : Le candidat devra justifier de la validité et de l'actualité de ce certificat ou label.</li> <li>2. Protocole de tri et de recyclage des déchets : 1,25 point<br/>Le porteur du risque a-t-il mis en œuvre des mesures pour réduire, trier et valoriser ses déchets ? Le candidat devra décrire les dispositions concrètes appliquées.</li> <li>3. Politique de Numérique Responsable : 1,25 point<br/>Le porteur du risque a-t-il mis en place une politique de "Numérique Responsable" visant à réduire l'impact environnemental de ses serveurs, données et parcs informatiques ? Le candidat devra exposer les mesures adoptées et les objectifs fixés.</li> <li>4. Engagements en faveur de l'inclusion et de l'égalité professionnelle : 1,25 point<br/>Le candidat porteur du risque met-il en œuvre, au-delà du cadre légal, des actions volontaires en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, ainsi qu'en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ? Le candidat devra présenter le contenu de cet accord ou plan ainsi que les actions concrètes mises en œuvre.</li> </ol> | 5.0  |

En cas de réponses positives aux questions, le candidat devra obligatoirement fournir une note complémentaire détaillant ces mesures, à défaut il se verra attribuer la note de zéro.

Ces éléments seront appréciés au regard de leur cohérence, de leur lisibilité et de leur lien avec l'objet du marché Assurance.

Ces éléments seront appréciés au regard de leur cohérence, de leur lisibilité et de leur lien avec l'objet du marché assurance. Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées à l'objet de la consultation seront éliminées. Il sera ensuite procédé au classement des offres restantes, conformément aux critères ci-avant énumérés.

Toute réserve majeure entraînera l'irrégularité de l'offre selon la définition des marchés publics.

Pour les 2 lots :

Toute réserve majeure entraînera l'irrégularité de l'offre selon la définition des marchés publics.

Sont considérées comme réserves majeures celles qui ont pour conséquence de réduire sensiblement les garanties, ou les capitaux exigés, ou d'exclure implicitement ou formellement une garantie demandée par la collectivité.

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées. Il sera ensuite procédé au classement des offres restantes, conformément aux critères ci-avant énumérés.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

### **7.4 – Mise au point du marché**

Avant la notification du marché, il pourra être procédé à une mise au point du marché avec le candidat retenu. Au cours de cette mise au point, toutes les questions concernant l'exécution des prestations pourront être évoquées afin de réduire les difficultés nées de l'exécution de ce marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles du marché.

### **7.5 – Obligation des soumissionnaires retenus**

Dans les délais prévus à cet effet, tous les soumissionnaires seront avisés de la suite donnée par la personne publique à leurs offres (acceptation ou rejet).

Les assureurs retenus doivent produire :

- Dans un délai de huit jours à compter de l'attribution du marché une note de couverture détaillée faisant référence aux garanties prévues au cahier des charges et justifiant de la coassurance à 100%. Cette note de couverture étant le reflet de la police d'assurance définitive, le pouvoir adjudicateur ne supportera en aucun cas les différences défavorables pouvant exister entre la note de couverture et la police définitive.

- Au plus tard trois mois après la prise d'effet des garanties, le contrat définitif, en deux exemplaires conformes au cahier des charges et à l'acte d'engagement de l'assureur

Le contenu et la forme du contrat d'assurance respecteront les dispositions du Code des assurances.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Caen  
3 à 5 rue Arthur Leduc  
BP 25086  
14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72

Télécopie : 02 31 52 42 17

Courriel : [greffe.ta-caen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-caen@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen  
3 à 5 rue Arthur Leduc  
BP 25086  
14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72

Télécopie : 02 31 52 42 17

Courriel : [greffe.ta-caen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-caen@juradm.fr)